

O. 671.M. 228.1925.VII.

Communiqué au Conseil
et aux Membres de la Société.

APPEL DU GOUVERNEMENT BULGARE EN VERTU
DES ARTICLES 10 et 11 DU PACTE.

Télégramme du 28 octobre émanant des attachés militaires de France, de Grande-Bretagne et d'Italie, et adressé au Président du Conseil.

Note du Secrétaire général.

Le télégramme ci-dessous émanant des attachés militaires et daté du 28 octobre, 20 heures, est communiqué au Conseil :

Sidirokastron, 28 octobre.

28 Octobre 20 heures partis le 27 nous avons pu arriver dès le 28 quatorze heures sur théâtre conflit grâce trains spéciaux mis à notre disposition par Gouvernements yougoslave et hellénique. Nous sommes entrés au cours après midi en contact avec les commandants grec et bulgare et leur avons notifié verbalement et par écrit vos décisions. Les deux parties se sont engagées formellement 1^o- à ne plus entreprendre aucun acte d'hostilité, 2^o- à prévenir leurs troupes que toute reprise du feu ferait l'objet de sanctions rigoureuses. En ce qui concerne retrait des troupes grecques commencé aujourd'hui midi et constaté par nous pour artillerie et cavalerie le commandement grec a pris l'engagement qu'il serait terminé dans les délais fixés par vous, c'est-à-dire

demain matin 29 à huit heures ferme de rigueur. Afin de rendre impossibles les incidents inévitables au cas où les troupes bulgares auraient entrepris leur mouvement en avant trop tôt, nous avons décidé que les Bulgares ne réoccuperaient le territoire envahi qu'après un certain délai et à la demande même du commandement bulgare les troupes bulgares ne reprendront leurs anciennes positions que le 30 octobre à partir de 13 heures. Les fonctionnaires et commissions diverses que les Bulgares croiront devoir employer dans ces territoires avant leur réoccupation, pourront toutefois y entrer le 29 à partir de 13 heures. Nous vérifierons demain 29 l'évacuation du territoire bulgare par les Grecs et vous télégraphierons les premiers résultats de ce contrôle que nous devons poursuivre le 30 matin en raison de l'étendue et des difficultés de parcours du territoire. Nous assisterons également le 30 à la réoccupation par les Bulgares. Les assurances formelles données par les deux parties, le calme qui régna sur tout le front et les dispositions prescrites par nous permettent espérer qu'aucun incident n'est à craindre sauf imprévu adressé pour 29 et 30 à Demir Hissar Grèce.

Les colonels attachés militaires :

(Signé) DELTEL, GELES, VISCONTI.